

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 février 2018 sous la présidence d'Alain Fillon, Maire.

Etaient absents excusés : Mesdames Ferret-Rollin (*pouvoir à Mme Ampe*) et Pinto (*pouvoir à Mme Maharaux*) ; Messieurs Avenard (*pouvoir à Mr Victor*), Girard (*pouvoir à Mme Vandromme*) et Manuguerra (*pouvoir à Mr Jouanneau*).

Monsieur Jaquinod est désigné secrétaire de séance.

•••••

Le procès-verbal de la réunion précédente n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé et il est passé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

•••••

AFFAIRES FINANCIERES

☛ Subventions municipales

Monsieur le Maire rappelle les différents critères d'attribution des subventions mentionnés sur l'imprimé de demande (*participation à la vie communale ; offre d'activités régulières ; nombre d'adhérents résidant dans la Commune ; besoin de trésorerie ; cotisation des adhérents*) et présente les propositions d'attribution pour l'année 2018.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, arrête les subventions municipales suivantes :

A.L.P.E.L. (dont 440 € sous réserve de l'organisation du spectacle de Noël)	940 €
Atelier d'Art Pictural	200 €
Avenir de Luray	400 €
Cercle Laïque	300 €
Cible Luraysienne	340 €
C.L.A.P. (dont 500 € sous réserve organisation Marché de Noël)	900 €
Club Boxe Française	400 €
Club Luray Informatique	450 €
Comité des Fêtes de Luray (versements 500/500 devenir du club et fête St Clair)	1.000 €
Comité des Jumelages	100 €
Entraide de Luray (dont 1.000 € sous réserve organisation repas du 11 novembre)	2.000 €
F.N.A.C.A. de Luray	260 €
Luray Football Club (dont 700 € sous réserve engagement équipes en septembre 2018)	1000 €
Piégeurs Eure et Loir	160 €
Radio Grand Ciel	200 €
Radio Trois Vallées	300 €
S.P.D.A. Sézazereux	200 €
Tennis Club Luray	300 €
U.D.T.L.	150 €
V.M.E.H	100 €
Ligue contre le cancer	100 €

Une subvention à titre exceptionnel de 400 € est attribuée au Secours Populaire pour déménagement et installation dans de nouveaux locaux.

Fixation du prix de l'eau pour la période 1^{er} avril 2018 – 31 mars 2019.

Monsieur Fillon rappelle la situation actuelle au regard des différents paramètres qui déterminent le prix du m³ d'eau assainie (*part eau potable avec base communale et taxe départementale, part assainissement déterminée par la communauté d'agglomération compétente et redevances versées à l'Agence de Bassin Seine Normandie*).

Pour la partie eau potable, il est proposé de maintenir à 2,7133 € le prix du m³ pour la base communale à laquelle il est nécessaire d'y ajouter les taxes et redevances (*Pollution domestique de l'AESN 0,420 €/m³ et FSIREP départemental 0,068 €/m³*).

Ceci porte à 3,2013 € le prix total du m³ d'eau potable (*2,7133 € pour la base communale et 0,4880 € de taxes et redevances*), le prix du m³ d'eau assainie défini par la Communauté d'Agglomération a été arrêté à 2,2628 €.

Le montant de la location des compteurs est maintenu à 16 € par semestre.

Approbation du Conseil à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

➤ Préparation de l'inauguration de l'Espace Clairet

Monsieur le Maire rappelle que cette inauguration aura lieu le samedi 07 avril 2018 selon un programme en deux parties :

- Inauguration officielle le matin et sur invitation,
- Activités gratuites proposées aux habitants l'après-midi et en soirée.

Il est passé en revue l'ensemble de ces activités (*animations pour les enfants et adultes, apéritif musical, concert et feu d'artifice*) dans lesquelles les élus s'investissent pour la meilleure organisation possible.

➤ Communauté d'Agglomération : approbation de décisions concernant la CLETC

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a formalisé les décisions prises sur les compétences Transports Scolaires, Eaux Pluviales et Zone d'Activité Economique.

La Commune de Luray est concernée par la compétence eaux pluviales.

Après débat le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC adopté au terme de ses travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les actes confiant à la Commune l'exercice opérationnelle de la compétence Eaux Pluviales.

➤ Participation Citoyenne

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants à la protection de leur environnement par une action concertée et partenariale.

Le dispositif visé à rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de Police contre la délinquance et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Sur la base du volontariat, des référents diffusent les informations de prévention vers les habitants de leurs voisinages et signalent les actes de malveillance et les comportements suspects aux policiers. Ils renforcent les solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.

Une réunion d'information du public aura lieu le samedi 26 mai 2018 à la Salle Municipale.

➤ **Redevance spéciale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au renouvellement de la Convention de Redevance Spéciale dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets réalisés par les services de la Communauté d'Agglomération (*art. L2333-78 du CGCT*).

Après avoir pris connaissance des différents articles de ladite convention (*objet ; nature des déchets ; obligations de l'agglomération du Pays de Dreux et de la Commune ; montant estimatif soit 293,22 € T.T.C./trimestre ; durée ; résiliation etc...*), le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

ORGANISATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Les membres du Conseil Municipal établissent l'organisation et leur participation à l'occasion des prochaines manifestations municipales :

- ☞ 16 mars : Assemblée Générale de l'Entraide.
- ☞ 19 mars : Commémoration de la fin de la Guerre en Algérie.
- ☞ 07 avril : Inauguration de l'espace Clairret.
- ☞ 12 avril : Réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fillon : -vacance du logement au groupe scolaire à compter du 01 avril 2018,
-remerciements de la famille suite au décès de madame Desprez,
-compte rendu du Conseil d'Ecole (*effectifs ; semaine à 4 jours ; déplacements des élèves ; questions diverses*).

Monsieur Deschamps : -compte rendu de la réunion du Comité Sécheresse : limitation préfectorale de l'usage de l'eau en période sèche ; suivi du Conseil Départemental ; recharge limitée des nappes.

Journée Mondiale de l'Eau le 22 mars.

Madame Vandromme : -bilan de la dernière représentation de la Troupe des Faux Semblants.

Monsieur Victor : - Espace Clairret : •positionnement des bornes à revoir,
•signalétique – Réunion le 08 mars.

Monsieur Guille des Buttes : -modification à venir du Conseil d'Administration de l'association Multiservices.

Monsieur Maignan : - bilan du recensement 2018 : •accueil favorable globalement,
•nombre de logements (602 dont 26 vacants),
•population (1530 habitants).

**La prochaine réunion du Conseil Municipal
est fixée au jeudi 12 avril 2018.**